

## Compte rendu de la séance du jeudi 16 juillet 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour, afin de traiter : Désignation d'un délégué au sein du syndicat Agence de Gestion et Développement Informatique (AGEDI) et Désignation des représentants de la Commune d'Isles-les-Meldeuses au sein de la Commission de suivi de site du Centre de stockage des déchets non dangereux exploité par la Société Sablières Capoulade

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité

### Ordre du jour modifié :

- Vote des taux d'imposition 2020
- Numérotation du Lotissement "les Oliviers" 4 et 6 route de Mary Prolongée
- Adhésion de la Communauté de Communes au Pôle Métropolitain
- Dématérialisation des convocations du Conseil Municipal
- Commission Communale des Impôts direct
- Désignation d'un délégué au sein du syndicat Agence de Gestion et Développement Informatique (AGEDI)
- Désignation des représentants de la Commune d'Isles-les-Meldeuses au sein de la Commission de suivi de site du Centre de stockage des déchets non dangereux exploité par la Société Sablières Capoulade
- Affaires diverses

Secrétaire(s) de la séance : NEBBACHE Mohamed

### Délibérations du conseil:

#### Vote des taux d'imposition 2020 ( DE 2020 015)

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases /(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	1 011 000	2.84 %	14.49 %	0	146 494	2.84 %
TFPNB	17 800	1.13 %	44.79 %	0	7 973	1.14 %
<b>TOTAL 2020</b>	<b>1 028 800</b>	<b>-41.91 %</b>			<b>154 467</b>	<b>-35.88 %</b>

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter les taux, ceux-ci restent inchangés à ceux de 2019

## Numérotation du lotissement "Les Oliviers"4 et 6 route de Mary Prolongée ( DE 2020 016)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

• Lot 1	proposition :	1	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 2	proposition :	2	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot (bâti existant)	proposition :	2 bis	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 3	proposition :	3	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 4	proposition :	4	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 5	proposition :	5	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 6	proposition :	6	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 7	proposition :	7	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 8	proposition :	8	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 9	proposition :	9	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 10	proposition :	10	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 11	proposition :	11	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 12	proposition :	12	Lotissement « Les Oliviers »
• Lot 13	proposition :	13	Lotissement « Les Oliviers »



Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Valide la numérotation du lotissement « Les Oliviers »

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopte les numérotations ci-dessus

## Projet d'adhésion de la Communauté de Communes au Pôle métropolitain : avis ( DE 2020 017)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, la Communauté de communes de Plaines et Monts de France et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ont souhaité travailler ensemble, développer une réflexion sur la complémentarité de leurs territoires et sur la convergence de leurs politiques d'intervention et ce, à une échelle dépassant les seules limites administratives.

A cette fin, en juillet 2016, les quatre établissements publics de coopération intercommunale et le Département de Seine-et-Marne ont créé le GIP «Interscot pour le développement de nos territoires». Ensemble, ils entendent définir et poursuivre une approche globale et cohérente de leurs politiques dans le respect des compétences de chacun. L'objectif, traduit par le Projet de Territoire du GIP, est de structurer et renforcer l'attractivité du territoire face aux enjeux et défis à venir, notamment posés par l'émergence rapide de la Métropole du Grand Paris ou encore l'arrivée prochaine du terminal T4 de l'aéroport de Paris.

La satisfaction de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions visant notamment, à développer l'offre de formation et à créer des emplois, à accompagner une offre de logement qui doit être équilibrée et adaptée à ces nouveaux enjeux, avec un réseau de transport répondant aux besoins des habitants afin de préserver au mieux leur qualité de vie.

Monsieur le Maire rend compte alors de la décision de l'Assemblée Générale du GIP Inter ScoT, au cours de sa réunion du 6 février dernier, de solliciter la création d'un pôle métropolitain afin d'institutionnaliser cette ambition commune. Puis il fait état de la délibération du Conseil communautaire, au cours de sa réunion du 6 mars, validant cette démarche.

Monsieur le Maire présente le projet de statuts du Pôle tel que validé par le Conseil communautaire.

Il précise que conformément aux dispositions légales, l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes au Pôle métropolitain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5214-27, L.5731-1 et suivants,

Vu la décision de l'Assemblée générale du GIP Inter SCot d'approuver le projet de statuts du Pôle métropolitain au cours de sa séance en date du 6 février 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire référencée 2020-03/29 prise au cours de sa séance en date du 6 mars 2020, portant sur la création du Pôle métropolitain,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour et 1 absentention ;

I. Approuve le projet d'adhésion de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq au Pôle métropolitain ;

II. Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

## Dématérialisation des convocations du Conseil Municipal ( DE 2020 018)

Dans le cadre d'une réflexion allant dans le sens du développement durable et de manière à réduire sensiblement la consommation de papier, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de dématérialiser les convocations et comptes rendus du Conseil Municipal en les envoyant simplement par voie électronique

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition

## Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ( DE 2020 019)

Le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, qui sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat des membres du conseil municipal. Les membres du Conseil Municipal **DESIGNENT** à l'unanimité des membres présents et représentés 24 commissaires, dont 12 (6 titulaires, 6 suppléants) seront à appeler à siéger au sein de la commission communale des impôts directs, ci-après désignés :

### **Commissaires Titulaires :**

NOM - PRENOM	ADRESSE
1- Me JARRY Daniele	Château des Bruyères - Isles les Meldeuses
2- Me DEVILLERS Suzanne	5 route d'Armentières - Isles les Meldeuses
3- Me ZAMOZIK Madalena	18 chemin d'Armentières-Isles les Meldeuses
4- Me KREZIK Valérie	13 passage de la gare-Isles les Meldeuses
5- Mr BERGOS Bernard	12 route de Trilport- Isles les Meldeuses
6- Me LE BRAS Anny	7 rue du Bac - Isles les Meldeuses
7- Me WEXSTEEN Michele	1 route d'Armentières - Isles les Meldeuses
8- Mr WOJTOWICZ Olivier	33 route de Trilport - Isles les Meldeuses
9- Me DEREKX Isabelle	5 cour des Tilleuls - Isles les Meldeuses
10-Me PAURICHE Sylvie	3 passage de la gare -Isles les Meldeuses
11-Me PELISSON Jennifer	5 place de Verdun-Isles les Meldeuses
12-Me ROCHÉ Mémanie	5 place Olivier Marteaux-Isles les Meldeuses

### **Commissaires Suppléants :**

NOM - PRENOM	ADRESSE
1- Me NOEL Virginie	3 chemin des Bruyères -Isles les Meldeuses
2- Me LAQUAY Delphine	22 route de Mary - Isles les Meldeuses
3- Me LECOMTE Ingrid	7 résidence Champ Brillé- Isles les Meldeuses
4- Me NEBBACHE Rabha	5 résidence Champ Brillé- Isles les Meldeuses
5- Me GRIS Florence	8 chemin de St Jean - Isles les Meldeuses
6- Me DEBRUN Vanessa	22 QT route de Trilport- Isles les Meldeuses
7- Me PINTO Sandra	22 TER route de Trilport - Isles les Meldeuses
8- Me CARON Angélique	26 route de Trilport - Isles les Meldeuses
9- Mr BEAUJEAN Jean-Claude	27 route de Trilport - Isles les Meldeuses
10-Mr OUHAMED Samir	10 chemin de St Jean- Isles les Meldeuses
11-Mr LEPAGE Alexandre	1 chemin des Bruyères- Isles les Meldeuses
12-Mr ROSE Georges	8 résidence Champ Brillé- Isles les Meldeuses

### Désignation d'un délégué au sein du syndicat "Agence de Gestion et Développement Informatique" (AGEDI) ( DE 2020 020)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 5 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DESIGNE** Madame ZAMOSIK Justine , conseillère
  - domicilié 9 bis cour des Prés 77440 ISLES LES MELDEUSES
  - mail : j.zamosik.mairie@gmail.com
  - numéro de téléphone : 06.70.15.30.91
- comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre au syndicat la présente décision.

### Désignation des représentants de la Commune d'Isles les Meldeuses au sein de la Commission de suivi de site du Centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la Société Sablières Capoulade ( DE 2020 021)

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite aux élections municipales et conformément au décret du 7 février 2012 pris en application de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du collège « Collectivités territoriales » pour la commission de suivi de site du centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la Société Sablières Capoulade.

Monsieur BATTEREAU Jean-Paul est candidat au poste de représentant titulaire, le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant titulaire.

Monsieur BATTEREAU : ...15..... voix

**Monsieur BATTEREAU Est élu représentant titulaire.**

Monsieur LEVEAUX Francis est candidat au poste de représentant suppléant, le conseil municipal procède à l'élection du représentant suppléant.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant suppléant.

Monsieur LEVEAUX Francis : ...15.....voix

**Monsieur LEVEAUX Francis Est élu représentant suppléant**

### **Affaires diverses :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu trois demandes de subvention de la part des associations : Agir pour Isles les Meldeuses, l'Ecole de musique Intercommunale du Pays de l'Ourcq et la Croix Rouge de Lizy sur Ourcq. L'ensemble des membres du Conseil refuse pour cette année au vu du manque de trésorerie.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire alerte le Conseil Municipal du danger que représente actuellement le parc enfants situé Rue du Bac, celui-ci étant fermé depuis plusieurs mois.

Après constatations sur place, des travaux importants sont à prévoir, l'encadrement en bois retenant le sable présente un danger réel pour les enfants.

Le second problème est le remplacement du sable suite aux inondations de l'hiver. Celui-ci devrait être retourné et traité par un produit spécial.  
Cependant ces travaux de rénovation représentent un coût important pour la Commune.  
Monsieur le Maire décide de prendre un arrêté de fermeture jusqu'à nouvel ordre.

\*\*\*\*\*

Madame MOUGENOT s'interroge sur les cloches de l'église qui ne sonnent plus.

Monsieur Le Maire lui explique que l'horloge ne fonctionne plus, un devis a été réalisé auparavant et que celui-ci est très élevé, par conséquent, les réparations ne pourront se faire pour le moment.

\*\*\*\*\*

Monsieur BELGARDT signale que l'entreprise Marne et Morin présente un danger lors du demi-tour qu'il effectue après le passage à niveau, également lors du stationnement devant le même passage. Il demande que la Mairie contacte la société pour leur indiquer de descendre plus bas pour le ramassage des usagers.

\*\*\*\*\*

Madame MAAS informe les Membres du Conseil Municipal que le dossier de la cantine scolaire progresse. Le prix du repas est fixé à 2.71 € TTC pour la Commune avec 5 éléments : entrée, plat, garniture, fromage, dessert. La Société API prestataire de service a déjà réservé pour la rentrée le matériel nécessaire.

Un devis a été réceptionné en Mairie, celui-ci concerne les équipements pour la cuisine (four, chambre froide, petits équipements) il s'élève à 5 154.87 €TTC. Il sera retourné à la Société API pour acceptation

\*\*\*\*\*

Monsieur NEBBACHE informe le Conseil Municipal des travaux à réaliser au City-Sport Rue du Bac suite à des défauts remarqués lors de la dernière visite de contrôle.

Monsieur NEBBACHE a proposé aux adolescents de la Commune de participer à la rénovation de l'aire de jeux, une décharge sera signée avec l'accord des parents.

Les travaux seront réalisés le samedi 25 juillet 2020, il est prévu :

- de peindre les planches en bois de l'encadrement
- de remettre des filets (cages de football-paniers de basket).

Le matériel de protection sera distribué par la Commune (gants, masque ...).

\*\*\*\*\*

Concernant diverses plaintes un nouvel arrêté a été pris concernant les nuisances et gênes du voisinage (bruit, chien, feu).

Celui-ci sera distribué dans chaque boîte aux lettres du village.

La séance est levée à 21h45